



Cofinancé par
l'Union européenne



Soutien aux expérimentations d'intérêt public utilisant l'intelligence artificielle dans les territoires

***Appel à Manifestation d'Intérêt en vue d'identifier des acteurs
souhaitant être accompagnés***

Contexte

L'Intelligence Artificielle (IA), à l'image de Chat GPT ou Mistral AI, est en quelques mois devenue incontournable. Son potentiel a un impact fort à la fois sur les organisations mais aussi sur les individus.

Comme toutes les innovations, tout le monde ne sait pas encore bien l'utiliser, d'autant que son évolution est rapide. Il y a besoin d'expliquer, d'accompagner, de soutenir des expérimentations pour mieux comprendre et assister son usage et sa maîtrise. L'accompagnement est certes nécessaire auprès des entreprises mais il est aussi fondamental de le penser vers la sphère publique (collectivités territoriales, associations d'intérêt général...).

Le Programme Opérationnel FEDER 2021-2027 permet le soutien financier d'expérimentations pour tester des premiers usages de technologies dans le cadre de politiques publiques. Cet appel à manifestation d'intérêt a donc pour vocation d'accélérer l'usage de l'IA dans la sphère publique en aidant à la maturation des projets (ateliers) et / ou en les finançant.

En bref

Vous êtes **une collectivité territoriale ou un groupement**, un **syndicat mixte** (eau, mobilité, électricité...), une **association d'intérêt public** (handicap, environnement, culture...), un **établissement privé** ;

Vous intervenez en **gestion directe ou déléguée d'une politique publique** (aménagement, transport, déchets, électricité, tourisme, social...)

Vous souhaitez **explorer les usages de l'intelligence artificielle** dans votre action publique.

La Région Hauts-de-France et ses partenaires vous accompagnent :

- Pour **murir votre projet via des ateliers** et un réseau d'expert
- Pour **financer votre projet** via les fonds européens (FEDER)

Un cycle d'ateliers

Il vous sera proposé un parcours vous permettant de bénéficier d'appui d'experts pour murir votre projet (adapter les choix technologiques à vos besoins, sécuriser votre démarche (souveraineté cyber sécurité...) etc.)



Les financements européens

Bénéficiaires éligibles : Collectivités, regroupement de collectivités territoriales, établissements publics, syndicats mixtes, associations, établissements privés et leurs groupements.

Conditions financières :

- Présenter un projet d'un coût total minimum de 70 000 € HT
- L'aide européenne est en subvention à hauteur de 60% du coût de l'opération dans la limite de 250 000 € d'aide européenne

Dépenses éligibles :

- Ressources humaines (minimum 20% d'équivalent temps plein valorisé sur l'opération)
- Investissements (équipement numérique nécessaire au projet y compris les dépenses d'infrastructure)
- Fonctionnement (logiciels – en achat ou en abonnement, maintenance, frais d'hébergement de données, études et prestations, formations, frais de communication)
- Frais indirects (hébergement, restauration, déplacements) uniquement sous forme de coûts simplifiés correspondant à 15% des coûts RH présentés sur le dossier

Attendus & contacts

Il est attendu une courte note explicative de votre projet. Cette note sera à envoyer par voie électronique avant le 28 février 2025.

Vos interlocuteurs :

- Emeline GASNIER – emeline.gasnier@hautsdefrance.fr
- Alexandre TRIBOLET – alexandre.tribolet@hautsdefrance.fr